Doctorant·es, post-doc, ATER, vacataires...

Aux élections professionnelles, votez CGT !

Du 03 au 10 décembre, les élections professionnelles ont lieu dans la fonction publique et tous·tes les personnels de l'enseignement supérieur sont appelé·es à voter pour leurs représentant·es.

Qui vote, et pour quoi ?

Tous·tes les personnes ayant un **contrat de travail** (contrat doctoral, contrat d'ATER, de post-doc, mais aussi les vacataires effectuant au moins 64hETD) peuvent voter : vérifiez que vous êtes bien inscrit·e sur les listes électorales de votre établissement.

On vote pour désigner nos représentant·es au Comité social d'administration (CSA) et sa Formation Spécialisée (F3SCT) de son établissement, à la Commission consultative paritaire des agent·es non titulaires (CCP ANT), ainsi qu'au CSA ministériel : ce sont des instances qui s'occupent prioritairement des **questions liées aux conditions de travail** (organisation des services, santé et sécurité au travail...).

Pourquoi voter CGT ?

La CGT défend tous·tes les travailleur·euses et mène une lutte intercatégorielle. Dans cette lutte, elle porte partout où elle le peut la voix des non-titulaires. Depuis plusieurs années, le collectif doctorant·es porte des campagnes pour défendre leurs droits et intérêts, à l'échelle nationale et dans de nombreux établissements : lutte pour la mensualisation effective des vacataires, pour la revalorisation des ATER, pour le respect de nos contrats de travail, contre le harcèlement moral et les VSS...

Voter CGT, c'est donner plus de poids à cette voix, et porter ces revendications partout où il est question de nos conditions de travail !

CGT Doctorant·es avec ou sans contrat CIFRE, ATER, Postdoc
DOCTORANT·ES